



- DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE ET/OU
D'EAUX USEES -

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

DOMICILIATION DU DEMANDEUR

Mme M. Nom Prénom

Mme M. Nom Prénom

Agissant en qualité de

propriétaire(s) seul(s) propriétaire(s) dans le cadre d'une copropriété

mandataire(s) de la copropriété (*joindre mandat de la copropriété*)

promoteur / constructeur : Nom de la société

N° SIRET

Domicilié(e/s) à

Code postal ___/___/___/___/___ Ville

Tél.

E-mail

N° du permis de construire : PC 068 _____

ADRESSE DU/DES BRANCHEMENT(S) PUBLIC

adresse identique à la domiciliation du demandeur

adresse différente à la domiciliation du demandeur. Merci de préciser :

.....

CARACTERISTIQUE DU PROJET

Construction à usage d'habitation

individuelle

collectif Nombre de logements :

ET / OU

Construction à usage autre qu'habitation (ex : commerce, industriel,...)

Surface de plancher : m²

Installations sanitaires en sous-sol (ex : WC, douche, évier, lave-linge,...)

oui non



Si oui, lesquelles :

branchement au réseau public **d'eau potable** :branchement(s) (préciser le nombre)

branchement au réseau public **d'eaux usées** :branchement(s) (préciser le nombre)

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE (cf. documents ci-joints)

↳ Plan de situation permettant de localiser le projet

↳ Plan de masse coté où figurent :

- la position de l'immeuble et les limites parcellaires
- les réseaux et ouvrages d'eaux usées
- les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales
- les réseaux d'eau potable

↳ Plan en coupe coté des réseaux humides

PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)

(Cadre réservé à l'administration)

		Tarif en vigueur au 18 décembre 2019	Calcul de la PFAC
Construction à usage d'habitation	maison ou 1 ^{er} appartement	1 500 €	
	à partir du 2 ^e appartement	500 € / u	
Construction à usage autre qu'habitation	de 0 à 200 m ²	1 500 €	
	de 201 à 2 000 m ²	2,5 € / m ²	
	au-delà de 2 000 m ²	0,5 € / m ²	
		Total à payer	

En signant ce formulaire, je m'engage à me conformer en tous points au règlement d'assainissement collectif et au règlement d'eau potable qui sont disponibles sur le site internet de Saint-Louis Agglomération ainsi que sur demande auprès de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau.

REMARQUE : l'eau potable pour les communes de Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Saint-Louis et Village-Neuf n'est pas gérée par Saint-Louis Agglomération. Merci de vous adresser directement à Veolia Eau (12 rue de Colmar à Hésingue ou au 0 969 323 554).

Fait à, le ___/___/___

Signature(s)

P.J. : 2

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Saint-Louis Agglomération pour délivrer une autorisation de déversement d'eaux usées dans le réseau collectif. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au personnel de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de Saint-Louis Agglomération. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant ainsi que votre droit de rectification et d'opposition à leur utilisation en contactant le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante dpo@agglo-saint-louis.fr. »

